

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME GANTNER MARIE
VILLA NOUS DEUX
RUE SIR FRANCK BRANGWYNN
84100 ORANGE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 1525411559420

Référence du document : 21 B2 0804918 27
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
VILLA NOUS DEUX
RUE SIR FRANCK BRANGWYNN
84100 ORANGE

Numéro FIP 840 91 04 5045957789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 04/06/2021

Somme qui vous est remboursée

71,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.
Vous serez remboursé à l'été 2021.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 13 843
Nombre de parts : 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	12766	
Autres revenus imposables.....	2615	
Total des salaires et assimilés ²	15381	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1538	
Salaires, pensions, rentes nets.....	13843	13843
Revenu brut global.....		13843
Revenu imposable.....		13843
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		413
Décote.....		- 413
Montant net de votre imposition.....		0
<hr/>		
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
<hr/>		
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :		
IMPOT SUR LE REVENU		
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :		0
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :.....		- 71
Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....		- 71
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....		71
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.		
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
<hr/>		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵.....		13843
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :		
Plafond total de 2019.....	Déclar. 1 15810	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE		

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 16062

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M BRUN RAPHAEL
VILLA NOUS DEUX
RUE SIR FRANCK BRANGWYNN
84100 ORANGE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0232751443141

Référence du document : 21 B2 0800562 18
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
VILLA NOUS DEUX
RUE SIR FRANCK BRANGWYNN
84100 ORANGE

Numéro FIP : 840 81 55 2433957789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 04/06/2021

Vos contacts

-  **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
-  **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
-  **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Revenu fiscal de référence : 27 038
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus	Déclar. 1		Enfant(1)	Total
Salaires.....	30017		0	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	30017			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3002			
Salaires, pensions, rentes nets.....	27015		0	27015
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			70	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Revenu brut global.....				27015
Revenu imposable.....				27015
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				753
Décote.....				- 438
Impôt avant réductions d'impôt.....				315
REDUCTIONS D'IMPOT ^{15 18}	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			315	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 315
Montant net de votre imposition.....				0
<hr/>				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<hr/>				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :				0
<hr/>				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				27038
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....				70
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires.....	Déclarées	Déclar. 1		
Heures supplémentaires.....	Nettes	26		
		23		

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C		2							2.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....	Déclar. 1
	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062